



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 91058

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'inquiétude de la communauté éducative agricole quant à la mise en place, à la rentrée 2006, du nouveau baccalauréat technologique série STAV « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant : agronomie-alimentation, environnement, territoires », qui se substituera aux deux séries STAE « sciences et technologie de l'agronomie et de l'environnement » et STPA « sciences et technologie du produit agroalimentaire ». Dès sa publication, la note de cadrage annonçant cette modification aurait fait l'objet des plus grandes réserves sur sa faisabilité et sur la lisibilité du diplôme qui en résulterait, tant de la part des organisations syndicales que de l'inspection de l'enseignement agricole. Malgré ces avis émis dès octobre 2005, la DGER de l'enseignement agricole a mis en place des groupes de travail. Le fruit de ces premiers travaux a été mis en consultation début janvier 2006, chaque membre de la communauté étant invité à donner son avis avant le 25 janvier 2006. Bien que chacun ait pu regretter le délai très court pour prendre connaissance d'un dispositif aussi complexe, jamais consultation n'aurait reçu autant de réponses. Au regard de ces réponses, le projet ne semble pas avoir été compris et susciterait beaucoup d'incompréhension, voire d'inquiétudes. Il mériterait que du temps soit pris pour l'améliorer, puis pour l'expliquer et permettre au terrain de s'y préparer. On peut s'interroger notamment sur plusieurs points. Tout d'abord, pourquoi, pour répondre à des préoccupations sociétales, certes bien réelles, avoir fait le choix de mettre en danger un dispositif d'enseignement récemment rénové à grands frais et fonctionnant à la satisfaction de tous ? N'aurait-il pas été plus pertinent et plus efficace de procéder à des aménagements complémentaires des référentiels existants en vue de répondre aux questions posées ? D'autre part, un baccalauréat technologique peut-il être suffisamment général et attrayant pour ouvrir toutes les portes de l'enseignement supérieur quelles que soient les spécialités ? Pour faire face à des problèmes de réorientation, ne vaudrait-il pas mieux envisager des passerelles entre filières ? Enfin, pourquoi la consultation ne semble-t-elle pas avoir été prise en compte, et en particulier la demande de surseoir d'un an à la mise en place de ce projet afin de prendre le temps de l'améliorer ? C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette question et quelles mesures il compte prendre afin de répondre à ces interrogations. - Question transmise à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Texte de la réponse

La création du baccalauréat technologique série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, agronomie-alimentation-environnement-territoires », à la rentrée 2006, suscite des questions sur la faisabilité et la lisibilité de ce diplôme. Ce nouveau baccalauréat technologique propose une alternative à la filière générale. Le regroupement des « sciences exactes » et des « sciences expérimentales », telles que la biologie, l'agronomie et les technologies actuelles du monde agricole, permet d'acquérir les enseignements fondamentaux nécessaires à la poursuite d'études. La création d'une série unique regroupant tous les champs de compétence de l'enseignement agricole offre aux élèves un choix plus large et moins prédéterminé vers l'enseignement supérieur tout en unifiant la filière technologique préparatoire. Cette solution propose une réponse adaptée aux jeunes qui ne souhaitent pas suivre un cursus fondé uniquement sur les sciences exactes

sans diminuer la possibilité de suivi d'études longues. La consultation organisée a suscité un très grand nombre de remarques qui ont été analysées par les inspecteurs de l'enseignement agricole en charge de ce dossier. Elles ont permis d'enrichir les référentiels de diplôme, qui ont été favorablement accueillis lorsqu'ils ont été présentés aux instances consultatives. L'application, dès 2006, de cette réforme doit permettre l'accès du plus grand nombre de nos élèves à l'enseignement supérieur. Elle précédera la refonte des formations du même type au ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Un plan d'accompagnement, actuellement mis en oeuvre, facilitera le travail des équipes pédagogiques pour la préparation de la rentrée 2006-2007.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91058

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3559

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6462